

Travailler avec une entreprise du médicament constitue-t-il un conflit d'intérêts ?

Les liens de travail entre les entreprises du médicament et les professionnels de la santé sont essentiels pour améliorer la prise en charge des patients et favoriser le progrès thérapeutique. Il faut faire une distinction entre un lien, qui acte le fait que des personnes ou entités collaborent, et un conflit d'intérêts, qui, lui, est répréhensible. Pour prévenir ces derniers, la France s'est dotée d'un dispositif (la base Transparence santé) qui impose une transparence totale des relations entre les entreprises du médicament et les autres acteurs du monde de la santé.

LES ENTREPRISES DU MÉDICAMENT
et les 9 acteurs de santé

BASE TRANSPARENCE SANTÉ
www.transparence.sante.gouv.fr

**LA BASE TRANSPARENCE SANTÉ :
COMMENT ÇA MARCHE ?**



820

Nombre d'entreprises inscrites sur la base de données publique Transparence santé, dont 334 entreprises du médicament.

10 euros

Montant à partir duquel les entreprises du médicament sont tenues de rendre publics la rémunération et les avantages (dons, repas, frais de transport et d'hébergement...) perçus dans le cadre d'un contrat conclu avec un acteur de santé.

Source: étude IQVIA pour le Leem, 2019